



**PROVINCE DE QUEBEC
MUNICIPALITE REGIONALE DE COMTE LE HAUT-ST-FRANÇOIS
VILLE DE EAST ANGUS**

**AVIS PUBLIC
ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LES
PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉRO 824 ET 825**

**À TOUTES LES PERSONNES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LES
PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS 824 ET 825**

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption des projets de règlement portant les numéros 824 et 825, tiendra une assemblée publique de consultation le *24 mai 2022* à compter de *13h30* au *200, rue Saint-Jean Est*, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

QUE ces projets de règlement se résument ainsi :

Règlement 824 :

Ce règlement prévoit l'agrandissement d'une affectation ResH (résidentielle forte densité) à même une affectation I (Institutionnelle).

L'affectation ResH est située sur la rue Warner entre les rues Angus Sud et Horton.

Règlement 825 :

Ce règlement prévoit l'agrandissement de la zone Rc-7 à même la zone Ic-4.

La zone Rc-7 est située sur la rue Warner entre les rues Angus Sud et Horton.

QU'au cours de cette assemblée publique, la mairesse expliquera les projets de règlement ainsi que les conséquences de leur adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE ces projets de règlement sont disponibles pour consultation au bureau de la ville, aux heures ordinaires, soient de 8h30 à 12h et 13h à 16h.

DONNÉ À EAST ANGUS, CE QUATRIÈME (4^E) JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-DEUX (2022).

Bruno Poulin, CPA CMA
Greffier-trésorier